

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

Délibération n°2024/027

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

### MEMBRES PRESENTS :

ANJOU  
ASSIEU  
AUBERIVES SUR VAREZE  
BEAUREPAIRE  
BELLEGARDE POUSSIEU  
CHANAS  
CLONAS SUR VAREZE  
LE PEAGE DE ROUSSILLON  
  
PISIEU  
POMMIER DE BEAUREPAIRE  
PRIMARETTE  
ROUSSILLON

Mr DOLPHIN Jean-Michel  
Mr SEGUI Jean Michel  
Mme CLARET Nelly  
Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice  
Mme GRANGEOT Christelle  
Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde  
Mr VIALLATTE Régis  
Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON  
Thierry -  
Mr DURIEUX Jean Luc  
Mr PASCAL Michel  
Mr MERCIER Serge  
Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr  
ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr  
BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT  
Bernard  
Mr TEIL Laurent  
Mr CHAMBON Denis  
Mr MONTEYREMARDE Axel  
Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr  
CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE  
Claude – Mme CHOUCANE Aida  
Mr CROS Michel  
Mr MOUCHIROUD Robert  
Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier  
Mr LHERMET Claude  
Mr REY Jean Marc

SABLONS  
SAINT ALBAN DU RHONE  
SAINT JULIEN DE L'HERMS  
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM  
SAINT ROMAIN DE SURIEU  
SALAISE SUR SANNE  
SONNAY  
VERNIOZ

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Mr MONTEYREMARDE Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à

Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

**EXCUSES** : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Urbanisme - aménagement du territoire : convention de veille et de stratégie foncière – Commune de Vernioz - EPORA**

Monsieur le Vice-président expose que la Commune de Vernioz souhaite une collaboration avec l'EPORA en vue d'une veille et une stratégie foncière afin d'anticiper et de réaliser des projets portés par la Commune.

Dans ses dernières décisions, l'EPORA met en place des conventions sur 6 ans sur l'ensemble du territoire communal.

Dans ce contexte, l'EPORA souhaite que la Communauté de communes puisse être signataire dans le cas où EBER aurait besoin d'une intervention de l'EPORA dans le cadre des compétences communautaire sur la Commune de Vernioz.

\*\*\*

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

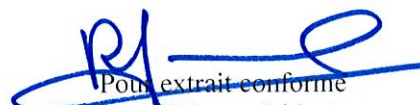
**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** le projet de convention avec l'EPORA et la Commune de Vernioz tel qu'annexé,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

  
Pour extrait conforme  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président  
**Robert DURANTON**